



Modalités de remboursement des arbitres en tournois internationaux EDC et EHC Qualificatifs pour CE et CM

Les modalités de remboursement des arbitres qui se déplacent pour les compétitions du circuit européen cadet ont été modifiées et font l'objet d'une gestion centralisée par la Fédération Suisse d'Escrime.

Les arbitres nationaux ayant un intérêt pour l'arbitrage en circuit européen cadet peuvent s'annoncer directement auprès de la commission d'arbitrage de la Fédération Suisse d'Escrime, dont les coordonnées sont disponibles sur le site de la dite Fédération (www.swiss-fencing.ch).

Modalités de remboursement des arbitres titulaires du brevet d'arbitre national, sur les Circuits Nationaux Jeunesse et Senior

Frais de repas : Lors de la compétition
Pris en charge par le club organisateur

Frais d'hôtel : jusqu'à concurrence de 100.- CHF par nuit
Pris en charge par la SESaF

Déplacement : L'intégralité sur présentation d'un décompte et de justificatifs, mais au maximum le prix du billet 2e classe aller-retour plein tarif en train depuis la gare de Fribourg
Pris en charge par la SESaF

Arbitrage : 60.- CHF par jour sont pris en charge par le club organisateur
BONUS : La SESaF attribue 60.- supplémentaire à l'arbitre

Remarques :

1. Si les déplacements sont possibles en groupe dans une voiture privée (parents, par exemple), aucun remboursement pour les déplacements n'est octroyé par la SESaF.
2. Si la possibilité d'éviter une nuitée sur place existe, aucun remboursement pour les frais d'hôtel n'est octroyé par la SESaF.
3. Seuls les arbitres qui sont pas nécessaires proportionnellement au nombre de compétiteurs inscrits sont indemnisés par la SESaF.
4. Les remboursements se font par le Maître en salle, après la participation de l'arbitre et sur présentation des justificatifs.
5. Le défraiement de 60.- CHF proposé par la FSE doit être demandé par l'arbitre lui-même au club organisateur. La SESaF n'intervient pas dans ce cas

Modalités de remboursement des arbitres en formation, sur les Circuits Nationaux Jeunesse et Senior

Frais de repas :	Lors de la compétition Pris en charge par le club organisateur
Frais d'hôtel :	jusqu'à concurrence de 100.- CHF par nuit Pris en charge par la SESaF
Déplacement :	L'intégralité sur présentation d'un décompte et de justificatifs mais au maximum le prix du billet 2e classe aller-retour en train depuis la gare de Fribourg Pris en charge par la SESaF
Arbitrage :	30.- CHF par jour sont pris en charge par le club organisateur BONUS : La SESaF attribue 60.- supplémentaire à l'arbitre

Remarques :

1. Si les déplacements sont possibles en groupe dans une voiture privée (parents, par exemple), aucun remboursement pour les déplacements n'est octroyé par la SESaF.
2. Si la possibilité d'éviter une nuitée sur place existe, aucun remboursement pour les frais d'hôtel n'est octroyé par la SESaF.
3. Seuls les arbitres qui sont pas nécessaires proportionnellement au nombre de compétiteurs inscrits sont indemniser par la SESaF.
4. Les remboursements se font par le Maître en salle, après la participation de l'arbitre et sur présentation des justificatifs.
5. Le défraiement de 30.- CHF proposé par la FSE doit être demandé par l'arbitre lui-même au club organisateur. La SESAF n'intervient pas dans ce cas

septembre 2014, modifié août 2016